Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260416-DEL_2026_067-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 9 avril 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M Frédéric SOHIER, Mme Martine GUÉNÉGANT, M Kévin STEINBACHER, Mme Muriel BEZIEL, M Philippe BECAN, Mme Catherine CABOT, M Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M Jean-Patrick GUIBOUT, M Michel BOUCHALAIS, M Eric DYEVRE, Mme Guenhaëlle VEDIE, M Christian CHAUFOUR, M Michel MOREL, M Jean-Jacques FOUCHER, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, Mme Isabelle LUCAS, M Frédéric DENOUAL, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Jeanne BOUVIER, M Bruno DESLANDES, M Ernest MARTIN, Mme Nolwenn GUILLOU, Mme Lucie PRIEUR, M Stanislas DU GUERNY, M Christophe FICHET.

Absents représentés :
- M Thierry BURLOT donne pouvoir à M Arnaud SALMON
- Mme Marie BOURGOIN donne pouvoir à Mme Guenhaëlle VEDIE
- Mme Emilie BELLOT donne pouvoir à M Bruno DESLANDES

M. Philippe BECAN est nommé secrétaire de séance
par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

DELIBERATION N°2026/067 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026 – ORDRE CHRONOLOGIQUE

Présents : 30 **Représentés : 03** **Votants : 30**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260416-DEL_2026_067-DE

VU l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la délibération N°2020-072 en date du 27 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire et à l'adjoint en charge de la compétence, dans le cadre de l'application des dispositions de l'article L 2122-18 du CGCT, pour accomplir les actes prévus à l'article L. 2122-22 du CGCT ;

VU la délibération N°2020-145 en date du 9 novembre 2020 complétant la délibération précitée par l'ajout de l'alinéa 26° en matière de demandes de subventions ;

VU la délibération N°2021-100 en date du 5 juillet 2021 complétant la délibération du 27 juillet 2020 précitée par la modification de l'alinéa 4° en matière de passation des marchés et accords-cadres et l'ajout de l'alinéa 27° en matière d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

VU la délibération N°2023-036 en date du 13 avril 2023 relative à la modification des délégations du Conseil municipal au Maire, notamment l'alinéa 4°, en matière de passation des marchés et accords-cadres (augmentation des seuils de la délégation),

CONSIDERANT que le Maire rend compte à l'assemblée de ses propres décisions prises, dont la liste figure ci-après :

N° et date de rédaction	OBJET	MONTANT (Dépense = D ou recette = R)
2026/038 (9 février)	Approbation de l'offre relative à la réfection du garde-corps de la plage de l'écluse concernant l'achat d'inox – Entreprise PROLLANS	D : 17 881,39 € T.T.C.
2026/039 (9 février)	Approbation de l'offre relative à la réfection du garde-corps de la plage de l'écluse concernant l'achat de plexi – Entreprise PROLLANS	D : 5 002,74 € T.T.C
2026/044 (12 février)	Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un ponton et accès pour les secours nautiques au port de Dinard – Société ACCOAST	D : 43 776 € T.T.C
2026/045 (13 février)	Convention de partenariat de moyens avec les sociétés « ARMOR LUX », « LAITA », « PLANCOET », « SOLARENN », , « LAITERIE DE SAINT-MALO », « ICI ARMORIQUE », « HUYNDAI SAINT-MALO », pour l'organisation du challenge urbain « DINARD OFF COURSE » édition 2026	
2026/046 (16 février)	Attribution du marché de repérage et stérilisation des œufs des goélands argentés (campagne 2026) – Société COMONTHEWEB	D : 10 080 € T.T.C.
2026/047 (17 février)	Défense des intérêts de la Commune par Maître LE DERF – Requête au TA de Rennes présentée par Monsieur D. demandant l'annulation de la délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2025, approuvant la révision du PLU	Dépenses non connues à ce jour

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260416-DEL_2026_067-DE

2026/048 **(19 février)**	Approbation de l'offre relative à la formation « Install[illegible] et exploitation de tentes et de structures » - Organism[illegible] formation DIWALL	D : 7 800 € T.T.C.
2026/051 **(23 février)**	Défense des intérêts de la Commune par Maître LE DERF – Requête au TA de Rennes présentée par Monsieur et Madame G. demandant l'annulation de la délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2025, approuvant la révision du PLU	Dépenses non connues à ce jour
2026/052 **(23 février)**	Défense des intérêts de la Commune par Maître LE DERF – Requête au TA de Rennes présentée par Monsieur et Madame C. demandant l'annulation de la délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2025, approuvant la révision du PLU	Dépenses non connues à ce jour
2026/054 **(23 février)**	Approbation de la convention avec la Comédie de Béthune dans le cadre d'une résidence d'artistes portant sur l'utilisation du théâtre Debussy et de l'auditorium Stéphan BOUTTET pour la période du 7 au 17 avril 2026	GRATUIT Valorisation de mises à dispositions de locaux
2026/055 **(24 février)**	Convention relative à l'utilisation des services de la navette pour la saison 2026 (du 1er avril au 31 octobre) – Le centre nautique « Wishbone club »	R : 805 €
2026/056 **(24 février)**	Convention relative à l'occupation du domaine public maritime et l'utilisation des services de la navette pour la saison 2026 (du 1er avril au 31 octobre) – Le Muséum d'Histoire Naturelle	R : 960 €
2026/057 **(24 février)**	Convention relative à l'occupation du domaine public maritime et l'utilisation des services de la navette pour la saison 2026 (du 1er avril au 31 octobre) – Emeraude Marine (Association « Emeraude voile solidaire »)	R : 2 570 €
2026/058 **(24 février)**	Convention relative à l'occupation du domaine public maritime et l'utilisation des services de la navette pour la saison 2026 (du 1er avril au 31 octobre) – Club subaquatique dinardais	R : 1 672 €
2026/059 **(24 février)**	Convention relative à l'occupation du domaine public maritime et l'utilisation des services de la navette pour la saison 2026 (du 1er avril au 31 octobre) – Association « Yacht club de Dinard »	R : 7 783 €
2026/060 **(24 février)**	Convention relative à l'occupation du domaine public maritime pour l'année 2026 – Association « Dinard nautique »	R : 204 €
2026/061 **(24 février)**	Convention relative à l'occupation du domaine public maritime pour l'année 2026 – Le centre nautique « Wishbone club »	R : 408 €
2026/062 **(26 février)**	Convention de partenariat avec l'association « Les Estivales du Rire » pour la mise à disposition du PAF, du Balnéum, de l'auditorium Stéphan Bouttet, de la maison Bouttet, de supports de communication et du soutien logistique, dans le cadre de la 27ème édition du « Dinard Comedy Festival » qui aura lieu du 29 avril au 2 mai 2026	GRATUIT Valorisation de la mise à disposition des salles, de la logistique technique et des supports de communication

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260416-DEL_2026_067-DE

2026/063 **(3 mars)**	Défense des intérêts de la Commune par Maître LE DERF – Requête au TA de Rennes présentée par l'ADICEE demandant l'annulation de l'arrêté du Maire du 10 décembre 2025 accordant un permis de construire à la SA GEINVEST	Dépenses non connues à ce jour
2026/065 **(5 mars)**	Avenant N°6 à la convention initiale portant sur la mise à disposition d'un local (lot N°2) pour l'exploitation d'un commerce de « Bar – Snack – Restaurant – Glacier – Crêperie » plage de l'écluse – S.A.R.L. « ZOE ET SALOME BIS » (Lou à la plage) - Prolongation de la période d'occupation jusqu'au 31 décembre 2031 et demande de présentation annuelle de factures acquittées (investissements et travaux)	
2026/066 **(6 mars)**	Avenant N°2 pour le lot N°1 « Terrassement voirie et eaux pluviales » et avenant N°2 pour le lot N°2 « Aménagements paysager et mobilier urbain » au marché de travaux de requalification de la rue de la Ville-es-Lemetz – Prolongation de la durée du marché jusqu'au 29 mai 2026 pour finalisation des travaux	Pas d'incidence financière
2026/068 **(9 mars 2026)**	Contrat de cession avec l'association « Quatuor Anches Hantees » à l'occasion des concerts du 28 octobre au théâtre Debussy et du 29 octobre à l'auditorium Stéphan Bouttet dans le cadre du festival de musique	D : 6 704,50 € T.T.C.
2026/071 **(11 mars)**	Approbation des devis, pour les concerts des 12, 13 et 14 août dans le cadre du festival « Dinard Opening » avec : 1) Access Evenement pour la location de la scène 2) la S.A.R.L. VBS pour la location et la prestation de la lumière 3) Acess Evenement pour la location et la prestation du son	D : 1) 22 200 € T.T.C. 2) 11 964 € T.T.C. 3) 14 748 € T.T.C.
2026/072 **(12 mars)**	Approbation du devis relatif à l'impression et la livraison de 12 500 exemplaires du « Dinard Label Ville » - Imprimerie des Hauts de Vilaine	D : 6 729,80 € T.T.C.
2026/073 **(12 mars)**	Avenant N°1 au marché de fournitures de denrées alimentaires – Insertion de nouveaux produits au BPU – Lot N°18 : épicerie générale – Lot N°19 : épicerie générale bio – Lot N°21 : biscuiterie	Pas d'incidence financière
2026/074 **(12 mars)**	Approbation de l'offre relative aux travaux électriques concernant la passerelle du Palais des Arts et du Festival – Entreprise LED PUK FRANCE	D : 5 140,80 € T.T.C.
2026/075 **(17 mars)**	Avenant N°1 au marché de « Mise en place d'une application internet et téléphonie mobile de paiement de stationnement » - Changement d'application internet au profit d'Easy Park	Pas d'incidence financière

Acte est donné au Maire de cette communication.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260416-DEL_2026_067-DE

A DINARD, le 16 avril 2026

Le secrétaire de séance

Philippe BECAN

Le Maire

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 17 AVR. 2026 et affichée en Mairie, le 17 AVR. 2026